

31/10/54.

2/11/54.

Relevé du au

Entrées:

Facture n°	65	Somme	334,-	Frs.
Facture n°	66	Somme	942,-	Frs.
Facture n°	67	Somme	412,-	Frs.
Facture n°	68	Somme	438,-	Frs.
Facture n°	69	Somme	187,50	Frs.
Facture n°	70	Somme	244,-	Frs.
Facture n°	71	Somme	258,-	Frs.
Facture n°		Somme		Frs.
Facture n°		Somme		Frs.
Facture n°		Somme		Frs.
Facture n°		Somme		Frs.
Facture n°		Somme		Frs.
Facture n°		Somme		Frs.

Total

2846,50

2846,50 Frs.



Sorties:

Pour Paiement	Somme	Frs.
Pour paiement	Somme	Frs.
Pour paiement	Somme	385 Frs.
Pour paiement	Somme	8661,50
Pour paiement	Somme	

Total

Frs.

Solde:

Frs.

Frs.

Je dis:666-

Pour reception

le comptable C.A.C.

Ruhengeri le

l'Agronome adj. LÉLOUP.A.

cpo 16
 de 914 du 2/11/54.

TERRITOIRE DU RUANDA - URUNDI

Résidence du Ruanda

TERRITOIRE DE RUHENGERI

Bon d'entrée de quatorze mille fr
(14.000) provenant de la vente des
secateurs au Bulungu Loc 1/6 : 14000.



L. C. N° 913 du CHAPITRE CPO ART. 25. LITT.

Pièces Justificatives voir :

L. C. du CHAPITRE ART. LITT.

Le Comptable C.A.C.



TERRITOIRE DU RUANDA - URUNDI

Résidence du Ruanda

TERRITOIRE DE RUHENGERI

Bon d'entree de la somme de
quatorze mille francs (14.000) provenant
de la vente de 200 scegteurs x 70 fr au
Buzarunda.

L. C. N° 912 du CHAPITRE *CP* ART. 25. LITT.

Pièces Justificatives voir :

L. C. du CHAPITRE ART. LITT.

Le Comptable C.A.C.

Thiaud ←

M

DATES. Fourniture de viande à l'hôpital de
Rethen pour le mois d'octobre

					Signature
2.10.54	15 kg	à	20 f	300,-	Deumy
6.10.54	15 kg	à	20 f	300,-	Deumy
9.10.54	15 kg	à	20 f	300,-	Deumy
13.10.54	15 kg	à	20 f	300,-	Deumy
16.10.54	15 kg	à	20 f	300,-	Deumy
20.10.54	15 kg	à	20 f	300,-	Deumy
23.10.54	15 kg	à	20 f	300,-	Deumy
27.10.54	15 kg	à	20 f	300,-	Deumy
30.10.54	15 kg	à	20 f	300,-	Deumy

155 kg à 20 f 2.700,-

Certifié sincère et véritable et arrêté
à la somme de deux mille sept cent
francs.

R. Acquit,

Rethen le 30.10.54

III. L. b.
Le 911

A. Haumet

Deumy
A. LEMME